



SAVE

**SAVE**

**SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS  
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS**

Versailles, le 25 mai 2021

Association agréée protection environnement  
Siège social : Maison des Associations  
2 bis, Place de Touraine 78000 VERSAILLES  
Internet : [www.save1.fr](http://www.save1.fr)  
Mail : [claudeducarouge@wanadoo.fr](mailto:claudeducarouge@wanadoo.fr)

***Préparatifs ligne 18 de la SGP***  
***Enquête publique sur parcellaire Versailles***  
***Mai 2021***

**Observations SAVE n°1 le 25 mai 2021**

^^^^^^

**Un dossier bien mince sans indications des utilisations ultérieures des lieux, ni reprise des réserves des consultations précédentes, ni reprise des engagements de la SGP.**

**1) Les réservations d'espace ne font pas la distinction entre la période des travaux et la situation ultérieure.**

\*Le dossier ne fait pas la distinction entre les besoins d'espace pour la période des travaux puis les dispositions qui seront permanentes ensuite pour l'exploitation courante. Par ailleurs aucune précision n'est apportée sur la remise en état et remise en fonction des espaces libérés après travaux de la SGP.

\*Aucune trace dans le dossier sur les superficies de sols qui pourront être rendues à un usage plus habituel : espaces verts, espaces sociaux.... Ces éléments sont absents du dossier où ils devraient figurer.

\*Il est singulier d'observer que contrairement aux recommandations de toute enquête publique aucune précision n'est fournie dans le dossier sur les usages respectifs prévus sur les différentes parcelles en cause dans la présente enquête publique.

## **2) Lors de la consultation précédente des propositions avaient été faites pour ne pas démolir le centre 8 (parcelle BS 151)**

\*Ce point n'est pas mentionné dans le dossier. Il est pourtant clair dans le rapport du commissaire enquêteur.

\*Par contre il semblerait que la SGP ait très récemment (15 mars 2021) émis une confirmation de reconstruction du centre 8. **Il est anormal que ce document ne figure pas dans le dossier.**

Une délibération SGP de 2016-11 (15 septembre 2016) devrait également figurer au dossier de l'enquête.

## **3) Manque de précisions sur l'extrémité du projet**

Les parcelles BL 429 et BL 428 ont une vocation mal définie.

Que signifie le transfert de gestion d'une partie (50%) du parc public parcelle BL 429. ? définitif ? temporaire ? , calendrier ? une surface importante, à ce jour aménagée de 5677 m2 largement utilisée par les habitants du quartier.

Quel usage de la parcelle BL 428 directement sous les fenêtres de l'EHPAD Lépine ? Aération ? attention bien mal placée si bouche d'aération... ! sur une surface de 990 m2.

Quelle accessibilité pour les engins de chantier depuis la rue des Chantiers ?

Quelle situation une fois les travaux terminés puis la mise en exploitation ? Quel édicule permanent en émergence au-dessus du puit ? Quelle remise en état des lieux du parc de sports ? Quelle protection des arbres aujourd'hui présents sur la zone ?

La SGP a-t-elle prévu des dispositions pour aider à des solutions temporaires pour permettre des utilisations d'installations sportives en d'autres lieux ?

## **4) Sur la rue de la porte de Buc des vocations mal définies**

### **Coté numéros impaires :**

BM38 au 7 bis de la rue : quelle vocation pour cet espace ? 701 m2 au sol ?

Quelles motivations pour un espace isolé alors que la ville de Versailles semble avoir un projet de réhabilitation pour cette zone en lien avec la présence proche de la clinique des Franciscaines ? Ce projet de la ville serait bloqué si l'espace n'est pas laissé utilisable par la ville.

**Coté pair :**

OPHlm VV 2 de la rue	BS 195	274 m2	Le logements sociaux présents seraient ils appelés à disparaître ?
SNCF 2 bis de la rue	BS 196	423 m2	
SNCF (au 4 )	BS 232	1751 m2	
SNCF 6 bis	BS 100	438 m2	
Centre 8 au 8 de la rue	BS 151	3152 m2	
Diaconesse au 10 de la rue	BS 237	1239 m2	

**Quels usages pour ces zones ? pas d'indications dans le dossier. Quels effets sur mitoyens immédiats.**

**Quelle configuration sur la cour de la gare ? avec des quais de bus ?**

**Est-il bien prévu que les bus pourront se retourner dans la cour afin d'éviter les flux en bas de la rue de la porte de Buc au niveau du pont du 8 mai?**

## **5) Une singularité à expliquer rue de l'abbé Rousseaux en BS 198**

Pourquoi cette parcelle de 170 m2 propriété de l'OPH de Versailles est impliquée dans le dossier ? Il semblerait que ce soit au total 10 logements qui pourraient être détruits.

Comment la SGP va proposer à la ville de Versailles de remplacer les logements perdus ?

## **6) Une situation étrange sur le Bois du Cerf Volant en BX 112**

L'espace mobilisé sur la zone 9 452 m2 paraît hors de proportion pour un puit d'aération et de secours à créer.

Il faut en effet permettre l'accessibilité mais ce peut être sur un chemin partagé laissé accessible aux promeneurs. Par ailleurs seul l'espace de l'édicule supérieur au-dessus du puit devrait faire l'objet d'une appropriation par le projet. Quelle superficie de terrain mobilisée ? Quelle hauteur de l'édifice ? Comment l'éventuelle co visibilité depuis le château sera évitée ? Quelles dispositions pour assurer un accès permanent ?.

Encore une fois distinction est à faire entre la période travaux puis la période d'exploitation.

Par ailleurs en zone forestière en proximité immédiate de la ville une attention particulière sur la protection des arbres aujourd'hui présents (certains exceptionnels) devrait être mentionnée avec localisations précises. En effet certains arbres actuels imposent une protection, point totalement absent du dossier présenté.

## **7) Sur les incidences pour les immeubles voisins qui auront un tunnel sous leurs soubassements**

Le dossier n'apporte pas d'indications sur les parcelles qui seront concernées par les risques de creusement par tunnelier puis par les vibrations éventuelles liées aux circulations dans le tunnel.

**Une liste des habitations concernées par des référés préventifs en vue d'un état des lieux avec les propriétaires concernés devrait être affichée avant même tout forage d'investigation.**

## **8) Oubli des besoins sur le plateau de Satory**

Il est singulier que le dossier ne comporte aucune donnée sur les besoins pour l'installation de la gare sur Satory et pour l'ouvrage 22 cheminée d'aération et de secours dont les emplacements et besoins au sol (travaux puis exploitation) auraient dû faire l'objet d'une analyse dans le dossier.

\*\*\*\*\*

Le dossier actuel bien peu fourni en documentation laisse une curieuse impression de manque de communication sur le projet. Il est particulièrement anormal que les usages et destinations des espaces des parcelles évoquées ne fassent pas l'objet de descriptions explicatives.

**Soulignons notre grande surprise sur les silences autour des implantations de la gare projetée sur le plateau de Satory et les autres puits d'aération et de visites également sur le territoire de la commune de Versailles.... !**